



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE
CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol**

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol
NO DE PRODUIT : ECPL200H
UTILISATION Conformal coating for appliance protection
DISTRIBUTEUR ELECTROLUBE. A division of
 HK WENTWORTH LTD
 KINGSBURY PARK, MIDLAND
 ROAD
 SWADLINCOTE
 DERBYSHIRE, DE11 0AN
 UNITED KINGDOM
 +44(0)1283 222 111
 +44(0)1283 550 177
 info@hkw.co.uk
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE +44(0)1283 222 111 between 8.30 am - 5.00pm Mon - Fri

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Extrêmement inflammable.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Irritant pour les yeux.

CLASSIFICATION Xi;R36. F+;R12. R67.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
OXYDE DE DIMÉTHYLE	204-065-8	115-10-6	30-60%	F+;R12
PROPANE-2-OL	200-661-7	67-63-0	10-30%	F;R11 Xi;R36 R67
ACÉTATE DE N-BUTYLE	204-658-1	123-86-4	10-30%	R10 R66 R67

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

4 PREMIERS SECOURS

INFORMATIONS MÉDICALES

Traiter symptomatiquement

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin.

INGESTION

Sans objet.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol**5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****MOYENS D'EXTINCTION**

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**MÉTHODES DE NETTOYAGE**

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Bien ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE**PRÉCAUTIONS D'USAGE**

Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
ACÉTATE DE N-BUTYLE	VLEP	150 ppm	710 mg/m ³	200 ppm	940 mg/m ³	
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m ³	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION**MESURES D'INGÉNÉRIE**

Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Une protection respiratoire appropriée doit être utilisée pour les fortes concentrations.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

MESURES D'HYGIÈNE

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Aérosol Liquide
COULEUR	Brun clair

CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol

ODEUR	Caractéristique		
DESCRIPTION DE LA VOLATILITÉ	Volatil.		
SOLUBILITÉ	Insoluble dans l'eau		
DENSITÉ RELATIVE	0.792 @ 20 °c	POINT D'ÉCLAIR (°C)	<0 CF (Creuset fermé).
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (°C)	425	LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - INFÉRIEURE (%)	2.3
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - SUPÉRIEURE (%)	12		

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ**

Stable aux températures normales.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**INHALATION**

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

CONTACT AVEC LA PEAU

Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux.

AUTRES DANGERS POUR LA SANTÉ

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

VOIE D'EXPOSITION

Inhalation.

Appellation	PROPANE-2-OL
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	5045 mg/kg (oral-rat)
DOSE TOXIQUE 2 - DL 50	3600 mg/kg (oral souris)
CONCENTRATION TOXIQUE - CL	47-73 mg/l/4 h (inhalation rat)
Appellation	ACÉTATE DE N-BUTYLE
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	14,100 mg/kg (oral-rat)

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

Appellation	PROPANE-2-OL
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	9600
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	10000
Appellation	ACÉTATE DE N-BUTYLE
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	>96
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	72.8
Cl 50, 72 H, ALGUE, mg/l	674

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**MÉTHODES D'ÉLIMINATION**

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol



DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	AEROSOLS		
NO. UN ROUTE	1950	N°CLASSIFICATION ADR	2
CLASSIFICATION ADR	Class 2	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	N/A
NO. D'ÉTIQUETTE ADR	2.1	NO CEFIC TEC(R)	20G5F
NO. CLASSE RID	2	GROUPE D'EMBALLAGE RID	N/A
NO. UN MER	1950	CLASSE IMDG	2.1
GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	N/A	EMS	F-D, S-U
MFAG	See Guide	POLLUANT MARIN	Non.
NO. UN, AIR	1950	CLASSE AIR	2.1
GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	N/A		

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

ÉTIQUETAGE



Irritant



Extrêmement inflammable

PHRASES DE RISQUE

R12	Extrêmement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

CONSEILS DE PRUDENCE

A1	Réceptacle sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
A2	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
S2	Conserver hors de la portée des enfants.
S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S25	Éviter le contact avec les yeux.
S38	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S51	Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol

16 AUTRES INFORMATIONS

COMMENTAIRES DE MISE À JOUR

Revised in accordance with CHIP3 and EU Directives 1999/45/EC and 2001/58/EC

ÉMISE PAR

Helen O'Reilly

DATE DE RÉVISION NOVEMBER 2008

NO DE REV. /REPL. FDS 4

GÉNÉRÉE LE

NO. FDS 10341

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.